

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/09/12/2018013936/justel>

Dossier numéro : 2018-09-12/05

Titre

12 SEPTEMBRE 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 06-05-2019 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 10-10-2018 page : 76821

Entrée en vigueur : 01-09-2018

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les fonctions touchées par la pénurie dans l'enseignement fondamental, secondaire de plein exercice et de promotion sociale ainsi qu'artistique à horaire réduit sont fixées en annexe 1 au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets pour l'année scolaire 2018-2019.

[Art. 3](#). Les Ministres ayant l'enseignement obligatoire et l'enseignement de Promotion sociale dans leurs attributions sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)^[1] Annexe 1. Fonctions en pénurie^[1]

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 06-05-2019, p. 43511)

(1)<ACF 2019-03-20/05, art. 1, 002; En vigueur : 01-03-2019>